



Directives pour l'annexe 1

Veillez utiliser les définitions suivantes pour remplir l'annexe 1.

Numéro d'enregistrement :	Fourni par l'ACIA (aucune mesure requise)
Nom du fabricant :	Le nom du fabricant (exportateur, usine de transformation, entrepôt frigorifique ou sec)
Adresse du fabricant :	L'adresse municipale du fabricant (usine de transformation, entrepôt frigorifique ou ordinaire). Si vous êtes un exportateur sans emplacement, veuillez inclure l'adresse de votre siège social
Province :	La province du fabricant (usine de transformation, entrepôt frigorifique ou sec)
Ville :	La ville du fabricant (usine de transformation, entrepôt frigorifique ou sec)
Type :	Exportateur (EX), usine de transformation (UT), entrepôt sec (ES) ou entrepôt frigorifique (EF)
Produits aux fins d'approbation : (N'inclure uniquement que les produits suivants dans l'annexe 1)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Miel 2. Gelée royale 3. Boyaux (salés) 4. Farine de soja 5. Farine de haricots secs 6. Pois secs 7. Haricots secs 8. Poivre noir 9. Graine à canaris (non pour l'ensemencement) 10. Poudre de moutarde 11. Moutarde 12. Poudre de chili 13. Graine de bourrache 14. Malt 15. Graine à canaris sans la coquille 16. Concombre frais ou réfrigéré et cornichons 17. Pois frais ou réfrigérés (avec cosse ou sans cosse) 18. Farine de blé 19. Graine de lin 20. Produits à base d'avoine (p.ex. flocons avoine, farine d'avoine) 21. Huile végétale comestible 22. Graine de café 23. Aliment fonctionnel* 24. Aliments à usage diététique spécial **
Code SH :	Fournissez le code SH à 8 ou 10 chiffres pour chaque produit exporté vers la Chine
Plus récente date de commerce vers la Chine :	Fournissez la date de la plus récente exportation du ou des produits. Doit être une date depuis le 1 janvier 2017.

* Aliment fonctionnel comprend (liste fournie par l'AGDC) :

- Minéraux, vitamines, poudre de protéine, huile de phoque, huile de poisson.



**Aliments à usage diététique spécial (définition fournie par l'AGDC) :

- 1) Préparations pour nourrissons à base de soja : désigne les produits de soja et de protéines de soja qui représentent la matière première à laquelle est ajoutée la bonne quantité de vitamines, de minéraux et/ou d'autres ingrédients, en utilisant uniquement des méthodes physiques de production et de transformation qui permettent aux nourrissons et jeunes enfants normaux d'ingérer des produits liquides ou en poudre.
- 2) Préparations à des fins médicales spéciales visant à respecter des restrictions alimentaires et qui sont consommées en cas de troubles digestifs et d'absorption, de troubles métaboliques ou de maladies spécifiques par des personnes ayant des besoins spéciaux pour des nutriments ou un certain régime alimentaire, précisément des préparations transformées et des préparations en poudre. De tels produits doivent être consommés, seuls ou avec d'autres aliments, en suivant les conseils d'un médecin ou d'un nutritionniste clinique.
- 3) Aliments complémentaires pour nourrissons et bambins, dont les aliments complémentaires en conserve pour nourrissons et bambins et les aliments complémentaires de céréales pour bambins. Les suppléments ajoutés aux aliments pour nourrissons et bambins sont des matières alimentaires transformées, le remplissage, le scellage, la stérilisation ou le remplissage aseptique pour le niveau commercial de stérilité, peuvent être conservés à la température ambiante pour les nourrissons et les bambins âgés de plus de six mois; les suppléments de céréales pour les nourrissons et bambins représentent une ou plusieurs céréales utilisées à titre de matière première et les céréales forment plus de 25 % de la matière sèche, ajoutent la quantité appropriée d'enrichissement alimentaire ou d'autres ingrédients auxiliaires, fabriqués en transformant les aliments complémentaires convenant aux nourrissons et bambins âgés de plus de six mois.
- 4) D'autres aliments (suppléments nutritifs additionnels, aliments pour sportifs, etc.) autres que ceux conçus pour atténuer les effets des troubles physiques ou physiologiques spéciaux ou pour répondre à des besoins alimentaires spéciaux associés à des maladies, des troubles et d'autres conditions, des aliments transformés ou préparés spécialement.



Annexe 1 – Entités canadiennes exportant vers la Chine

Liste des fabricants étrangers d'aliments importés présentant une demande d'enregistrement									
Catégorie du produit enregistré									
N°	Numéro d'enregistrement	Nom des fabricants	Adresse des fabricants	Province	Ville	Type	Produits aux fins d'approbation	Code SH (8 ou 10 chiffres)	Plus récente date de commerce vers la Chine
	<i>Exemple : Fourni par l'ACIA</i>	<i>XYZ Bee Inc.</i>	<i>678, rue Miel</i>	<i>Ontario</i>	<i>Ottawa</i>	<i>PP</i>	<i>Produits mellifères</i>	<i>0409000010</i>	<i>Mai 2021</i>
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

ENVOYEZ VOTRE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI À : AAFC.MAS-SAM.AAC@CANADA.CA D'ICI 23 H 59 (HNE) LE 22 OCTOBRE 2021.

Mise en garde

En fournissant ces renseignements à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et en soumettant le présent formulaire au nom de l'entreprise, je reconnais et accepte que l'ACIA inclura cette information à la liste qui sera envoyée à l'Administration générale des douanes de la République populaire de Chine (AGDC), en Chine. Je comprends pleinement que l'AGDC pourrait utiliser le nom et l'adresse de mon entreprise pour créer des listes d'admissibilité et publier ces renseignements en ligne ou les rendre publics.

Nom complet et titre : _____

Date : _____